

Restaurant des Invalides

Problèmes sanitaire et de santé

La CGT du Commercial d'Air France, a informée à plusieurs reprise la Direction de l'état d'insalubrité du restaurant des Invalides ce dernier mois. En face à face, puis en réunion DP. Nous n'avons eu aucune information concrète des démarches qui ont été entreprises par la Direction. En refusant d'admettre qu'il y a un problème sanitaire, l'entreprise se dédouane d'indemnité d'absence cantine. Pourtant elle a un devoir de précaution vis-à-vis des salariés.

La santé des salariés est en danger, la CGT du Commercial d'Air France ne peut pas se contenter d'attendre, la Direction doit prendre rapidement les dispositions nécessaires pour protéger ses salariés. Un courrier à la Direction (Mr Descazeau, Mme Comello le Coz,) et à la Médecine du Travail (Mme Comesse) a été fait dans ce sens.

Madame, Monsieur

Nous avons informé à plusieurs reprises que le restaurant des invalides était insalubre (rats. Cafards,...). Plusieurs salariés des invalides renoncent de déjeuner dans ce restaurant financé en partie par Air France et demandent de leur appliquer la prime d'absence cantine.

Nous vous rappelons que la demande des salariés n'est pas liée à une lubie, mais à un problème d'hygiène et de santé que vous ne devez pas prendre à la légère. Ils ont exercés un droit de retrait comme le stipule l'article L4131-1.

Or lors de la réunion DP du mois d'avril, vous nous informez que les démarches sont en cours auprès du gestionnaire du restaurant. Cette information ne règle en rien la demande urgente des salariés !

Quel type de démarche ? Dans quels délais ? Que fait-on en attendant pour les salariés ? Nous n'avons eu aucune réponse précise à notre question.

Nous avons bien compris que le restaurant était un prestataire extérieur qui sortait des prérogatives de notre CHSCT. Nous avons bien compris que des accords financiers vous liaient à cette entreprise et que le retrait des salariés n'avait aucun impact sur cet accord. Nous avons bien compris que votre réponse lors de la réunion DP du mois d'avril, n'allait pas dans le sens de trouver un moyen de substitutions pour les salariés face à cette problématique.

Nous avons bien compris que le financier passait avant la santé des salariés !

Pourtant vous avez les moyens de soustraire vos salariés d'une situation dangereuse en leur proposant une prime d'absence cantine, afin que ceux-ci ne fréquentent plus le restaurant, tant que celui-ci ne sera pas aux normes. D'autre part, nous sommes étonnés qu'aucune démarche de votre part n'ait été réalisée après nos alertes et celle des salariés d'Invalides pour dénoncer l'insalubrité de ce restaurant.

Nous vous demandons donc de nous informer, ainsi que les salariés d'Invalides sur les dispositions que vous allez prendre sous huitaine. A défaut d'informations et d'actions de votre part, nous nous permettrons d'alerter les organismes de contrôle sanitaire.

Recevez mes sincères salutations

Mr Chambon Jean Michel

Secrétaire CGT Commercial d'Air France